



Résidence BELLE-VUE
Avenue Eugène Plasky n° 164 à 1030 Schaerbeek
B.C.E. : 0665.660.421

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017 A 18H00

L'an deux mille dix-sept le dix-huit octobre, les copropriétaires de la Résidence « BELLE-VUE » sisse Avenue Eugène Plasky n° 164 à 1030 Bruxelles se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en nos bureaux situés Rue Gérard n° 50 à 1040 Bruxelles suite à la convocation du syndic en date du 25 septembre 2017.

La liste des propriétaires présents, représentés et absents figure sur un tableau ci-annexé. Ce tableau reprend le résultat des votes et indique les majorités obtenues et le nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenu (Art. 577-6 §10). Ce tableau fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- 1) Vérification des présences, des procurations, des droits de vote et validité de l'Assemblée
- 2) Désignation du président et du secrétaire de l'Assemblée Générale
- 3) Comptabilité :
 - a) Situation financière de la copropriété et arriérés de charges
 - b) Approbation des comptes pour l'exercice du 01.09.2016 au 31.08.2017
 - c) Proposition du budget annuel pour le nouvel exercice
- 4) Eclairage des garages
- 5) Décision quant au placement de répartiteurs et de compteurs eau chaude à radiofréquence
- 6) Point mis à l'ordre du jour à la demande de Mme Asperslag : Donner une clé de l'immeuble au facteur pour la distribution du courrier
- 7) Alimentation du fonds de réserve
- 8) Décharges au conseil de copropriété, au commissaire aux comptes et au syndic
- 9) Elections statutaires :
 - a) Conseil de copropriété
 - b) Commissaire aux comptes
 - c) Mandat du syndic
- 10) Fixation de la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir la deuxième quinzaine du mois d'octobre : Proposition : le MERCREDI 31 OCTOBRE 2018.

* * * * *

POINT UN

Vérification des présences, des procurations, des droits de vote et validité de l'Assemblée

L'Assemblée est valablement constituée avec 10 propriétaires présents ou représentés sur 14 représentant 7 129 quotités sur 10 000.

POINT DEUX

Désignation du président et du secrétaire de l'Assemblée Générale

La candidature de Mr MAHIEU en qualité de président de l'Assemblée est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés ; Le syndic est désigné comme secrétaire.

POINT TROIS

Comptabilité :

a) Situation financière de la copropriété et arriérés de charges

Le syndic informe les copropriétaires qu'en date du 31/08/2017, la copropriété disposait d'un fonds de réserve de 10 783,30 € avant répartition.

A ce jour, il n'y a pas de procédure judiciaire en recouvrement de charges.

b) Approbation des comptes pour l'exercice du 01.09.2016 au 31.08.2017

Mr DESLOOVERE, commissaire aux comptes, a procédé à la vérification des comptes dans les bureaux du syndic en date du 16 octobre 2017.

Il a obtenu réponse à toutes ces questions et propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes.

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les comptes du 01/09/2016 au 31/08/2017 sont approuvés.

c) Proposition du budget annuel pour le nouvel exercice

Le budget 2017-2018 (dépenses ordinaires) a été transmis aux copropriétaires avant la tenue de l'Assemblée Générale.

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, le budget annuel de 33 200 € est accepté et les copropriétaires sont invités à poursuivre le paiement de leurs provisions mensuelles.

POINT QUATRE

Eclairage des garages

Le fils de la locataire de Mme PIETTE CHANTRAINE organise des festivités dans son garage. Ce qui est formellement interdit.

POINT CINQ

Décision quant au placement de répartiteurs et de compteurs eau chaude à radiofréquence

L'offre n° BX-2017-04-422 de la société ISTA a été transmise aux copropriétaires avant la tenue de l'Assemblée Générale.

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, cette offre de la société ISTA est acceptée. Il s'agit d'un contrat de location des répartiteurs et des compteurs d'eau chaude pour une période de 10 ans. Les relevés s'effectueront de manière électronique.

Ces frais seront mis dans les charges ordinaires.

POINT SIX

Point mis à l'ordre du jour à la demande de Mme Asperslag : Donner une clé de l'immeuble au facteur pour la distribution du courrier

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, cette proposition est refusée.

POINT SEPT

Alimentation du fonds de réserve

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, un appel de fonds unique de 5 000 € sera envoyé aux copropriétaires durant le 1^{er} trimestre 2018 afin d'alimenter le fonds de réserve.

POINT HUIT

Décharges au conseil de copropriété, au commissaire aux comptes et au syndic

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les décharges sont données au conseil de copropriété, au commissaire aux comptes et au syndic.

POINT NEUF

Elections statutaires :

a) Membres du Conseil de Copropriété

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, le conseil de copropriété se composera de :

- Mme PERNET en qualité de Présidente
- Mme RECH en qualité d'assesseur
- Mr MAHIEU en qualité d'assesseur

b) Commissaire aux comptes

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, Mme MAHIEU NADINE (mahieunad@gmail.com) est mandatée comme commissaire aux comptes.

c) Mandat du syndic

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, l'Immobilière « Le Col-Vert » est réélue jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

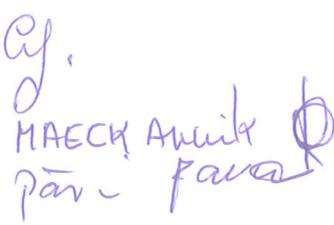
POINT DIX

Fixation de la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir durant la deuxième quinzaine du mois d'octobre : Proposition : Le MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, la date du **MERCREDI 24 OCTOBRE 2018** est retenue.

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 19h10.

Signatures du président de l'Assemblée, du secrétaire et des propriétaires présents à la fin de l'Assemblée Générale :


MANIEU Jean

Maeck Anneke
Par - favor

RECH Estelle

TORRENSADELLA, Jordi